



OPTI PROCESS CONSEIL

Diagnostiquer votre performance.
Concevoir, fournir et mettre en oeuvre des solutions.
Accompagner et conseiller votre entreprise.



Votre partenaire dans l'optimisation de vos performances

OPTI PROCESS CONSEIL EN QUELQUES LIGNES

OPTI PROCESS CONSEIL se situe dans le département de la Somme plus précisément dans le Vimeu.

Cette région historiquement spécialisée dans le travail des métaux : robinetterie, serrurerie, quincaillerie, décolletage, fonderie, traitement de surface... auquel s'ajoutent des activités plus récentes comme la plasturgie.



OPTI PROCESS CONSEIL

Face à une conjoncture de plus en plus rude, les entreprises et les organisations se gèrent de manière factuelle !

OPTI PROCESS CONSEIL accompagne vos équipes dans l'optimisation de leurs performances en intégrant l'humain au premier plan.

Le déploiement de la démarche Lean Manufacturing permettra de réduire les différentes pertes tout au long de la chaîne de valeur.

En plus de nos prestations de services, notre gamme de produits tubulaires permettra de réduire au maximum le temps de mise en place de vos nouvelles lignes ainsi que d'augmenter votre flexibilité.

Les prestations :

Audit :



Dans un premier temps OPTI PROCESS CONSEIL intervient pour réaliser un audit de l'existant, cet audit permettra de mesurer l'état initial de la performance de votre organisation.

Ainsi il devient possible de mesurer le manque à gagner et de mettre en évidence les axes d'améliorations.

Après cet audit, un compte rendu vous sera alors délivré.

Etude :



En phase d'études, OPTI PROCESS CONSEIL intervient sur la définition des moyens à mettre en œuvre pour optimiser votre organisation ou process.

OPTI PROCESS CONSEIL peut vous proposer différents types de prestations tels que : SMED, 5S, TPM, chantier KAIZEN, management visuel ainsi la création et l'amélioration de l'ergonomie de poste de travail industriel via sa gamme tubulaire.

Fabrication, mise en place :



Une fois l'étude réalisée, OPTI PROCESS CONSEIL vous sollicitera pour valider les différents points abordés avant de mettre en place ces derniers.

Ainsi la fabrication et la mise en place se fera selon vos attentes.



Conseil :

OPTI PROCESS CONSEIL peut intervenir à n'importe quel moment en tant que ressource complémentaire, support de vos équipes.



Fournitures :

Nous sommes en mesure de vous proposer une gamme de produits permettant d'implanter le lean manufacturing au sein de votre entreprise.

Les zones d'interventions

- Lignes de productions
- Services méthodes
- Services qualité
- Magasins logistiques ...



LES VALEURS D'OPTI PROCESS CONSEIL



SATISFACTION

Nous mettons un point d'honneur à satisfaire nos clients en termes de qualité, de coût et de délai.
Votre satisfaction est notre priorité.



ENGAGEMENT

Chercher à comprendre les besoins et attentes nos clients et de nos partenaires. Mobiliser nos compétences, décider et agir pour livrer des produits et prestations visant l'excellence.



CONFIANCE

Elle est basée sur l'intégrité, la transparence, le respect et la discrétion lors de nos échanges.

La gamme tubulaire

L'efficacité du système tubulaire vous aidera notamment à mettre en place les principes du lean manufacturing.

En combinant la créativité de vos équipes à l'utilisation de ce système, vous réduirez ainsi les 8 MUDAS du secteur manufacturier.

Voici les 7 raisons pour lesquelles vous devriez, vous aussi, utiliser ce système.

1 – FLEXIBLE

Le système tubulaire permet à la structure d'être évolutive. Une évolution sur un de vos produits, le poste de travail peut évoluer en même temps très facilement et très rapidement contrairement aux éléments mécano-soudés qui nécessitent des opérations tels que tronçonnage soudure peinture. De plus aucune perte, chaque élément est réutilisable à volonté.

2 – ÉCONOMIQUE

En moyenne le système tubulaire environ 40% moins onéreux que les structures mécano-soudées ou en profilés aluminium.

3 – PERSONNALISABLE

Pour s'adapter aux besoins de chaque entreprise, le système tubulaire est solution parfaite pour créer des structures ergonomiques sur mesure selon vos besoins spécifiques.

La seule limite votre imagination.

4 – ESTHÉTIQUE

Les structures de travail avec un aspect professionnel renforcent la confiance des clients et des fournisseurs lors de visite de site.

5 – SIMPLE

Le système simple qui requiert très peu d'outils, une clé BTR de 5 mm, une scie et un mètre. Tous vos collaborateurs peuvent créer et construire sans avoir à se familiariser avec de nouveaux outils. Ils peuvent participer à la conception des structures, par exemple en proposant de nouvelles idées pendant un Kaizen blitz où ils peuvent construire leur propre poste de travail.

6 – ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL AERE

Des structures bien conçues réduiront la surface utilisée ce qui implique par la même occasion une meilleure visibilité.

7 – MULTI-UTILISATION

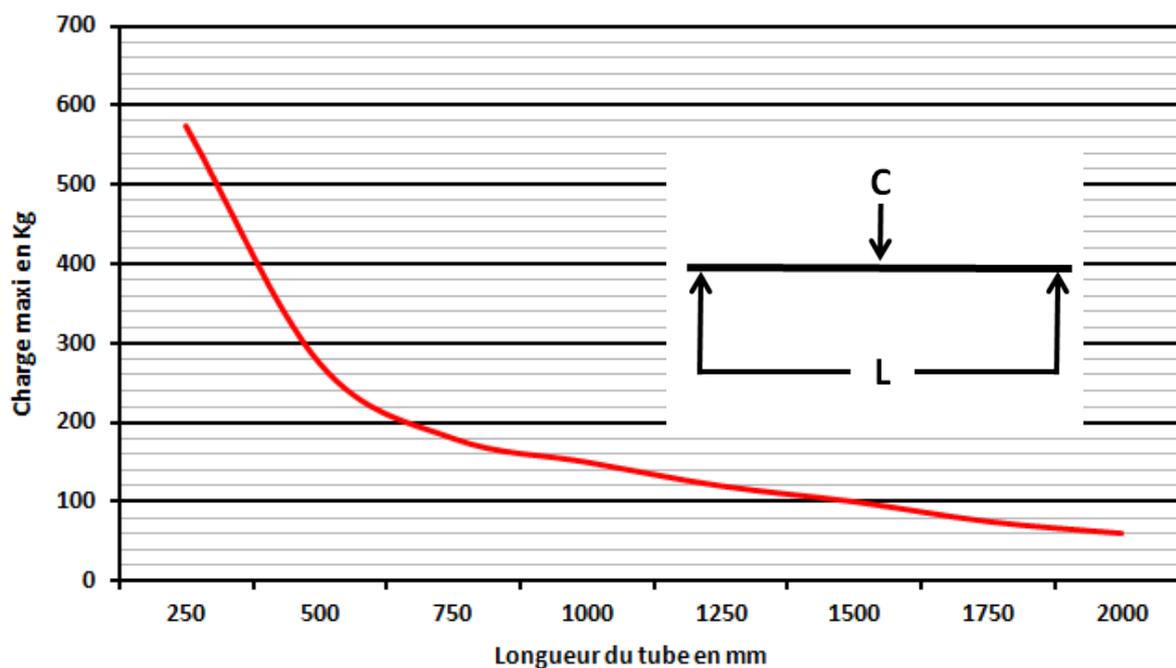
De part sa flexibilité, le système tubulaire peut aussi bien convenir pour des postes de travail en production qu'en salle de réunion. Les systèmes modulaires peuvent être mis en place dans différentes situations et départements. C'est une solution d'équipement simple et flexible, qui évite les multiples demandes d'achat.

Les tubes

Produits essentiels de la gamme proposée par Opti Process Conseil, ils permettent une mise en œuvre rapide et offre une grande flexibilité.

Les tubes peuvent être réutilisés ce qui permet de réduire au maximum l'impact environnemental.

Les tubes proposés sont de diamètre extérieur 27,8 mm avec une épaisseur de 1,5 mm, un traitement anticorrosion est réalisé ainsi qu'une protection en polyéthylène. D'autres coloris sont disponibles sur demande.



Référence	Désignation	Poids	Couleur	Unité de vente
TB-2000	Tube lean Ø27.8 x 2000 épaisseur 1.5 mm	1.96 Kg	Bleu	10
TS-2000	Tube lean Ø27.8 x 2000 épaisseur 1.5 mm	1.96 Kg	Sable	10
TG-2000	Tube lean Ø27.8 x 2000 épaisseur 1.5 mm	1.96 Kg	Gris	10
TN-2000	Tube lean Ø27.8 x 2000 épaisseur 1.5 mm	1.96 Kg	Noir	10

Les Connecteurs

La gamme de connecteurs permet de créer de multiples combinaisons afin de réaliser vos structures. Les connecteurs possèdent un revêtement électrolytique noir anticorrosion résistant aux chocs.

Les stries à l'intérieur des connecteurs permettent le maintien des tubes.

La gamme de connecteurs est compatible des diamètres de tube de 27.8 mm et 28.6 mm

Le serrage des connecteurs est réalisé à l'aide d'une clé BTR de 5 mm, la visserie n'est pas fournie avec les connecteurs.

Référence	Désignation	UV	Visuel
C-DD	Connecteur simple sans vis ni écrou	10	
C-AC	Connecteur à 90° sans vis ni écrou	10	
C-2AB	Connecteur 2 x 90° sans vis ni écrou	10	
C-BB	Connecteur à 180° sans vis ni écrou	10	
C-4A	Connecteur 4 x 90 sans vis ni écrou	10	

C-EE	Connecteur croisé sans vis ni écrou	10	
C-1C	Connecteur simple coulissant sans vis ni écrou	10	
C-GF	Connecteur d'angle sans vis ni écrou	10	
C-2GF	Connecteur d'angle double sans vis ni écrou	10	
C-I	Connecteur parallèle fixe sans vis	10	
C-FP	Connecteur de fixation de plaque sans vis (utiliser une vis CHC M6x15)	10	
C-90	Connecteur coudé à 90° sans vis ni écrou	10	

<p>C-PF</p>	<p>Platine de fixation sans vis ni écrou</p>	<p>10</p>	
<p>C-PAL</p>	<p>Connecteur profil aluminium sans vis ni écrou</p>	<p>10</p>	

La visserie pour connecteur

Référence	Désignation	UV	Visuel
VICHC M6 X 28	VIS CHC M6 X 28	100	
VCHC M6 X 10	VIS CHC M6 X 10	100	
EC6	Ecrou M6	100	
SE VCHC M8 x 40	Sous ensemble vis CHC M8 x 40 + écrou frein	100	

Rails et accessoires pour rail

Les rails à galet permet d'acheminer vos composants sans effort le tout en respectant le FIFO.

La gamme est uniquement disponible en acier, les guides rails et autres connecteurs permettent de couvrir cette gamme.

Référence	Désignation	UV	Visuel
R28-2000	Rail acier à galet Ø28 entraxe 33 lg 2000	12	
RJ28-2000	Rail acier à galet à joue Ø28 entraxe 64 lg 2000	12	
CSR	Connecteur simple pour rail	10	
CCR	Connecteur croisé pour rail	10	
CBR	Connecteur de buté de rail	10	
GRL-2000	Guide rail large lg 2000 mm	8	

GRE-2000	Guide rail étroit lg 2000 mm	10	
SHO-F	Shooter frontal (s'assemble avec (4x) SE VCHC M8 x 40 et (2x) FIX-SHO)	1	
FIX-SHO	Fixation shooter (Ensemble composé de 2 pièces), s'assemble avec (3x) SE VCHC M8 x 40	1	

Accessoires pour tubes

Différents accessoires viennent compléter la gamme

- Bouchons plastiques
- Pieds réglable
- Porte étiquettes

Référence	Désignation	UV	Visuel
PAM	Pied ajustable métal	10	
BI	Bouchon intérieur	50	
BE	Bouchon extérieur	50	
CPPE	Clip plastique porte étiquette	50	
PE32-2000	Porte étiquette ht 32 lg 2000	10	
PE55-2000	Porte étiquette ht 55 lg 2000	10	
CPC	Collier plastique clipsable	10	
CS28	Collier souple Ø28	10	

Roues

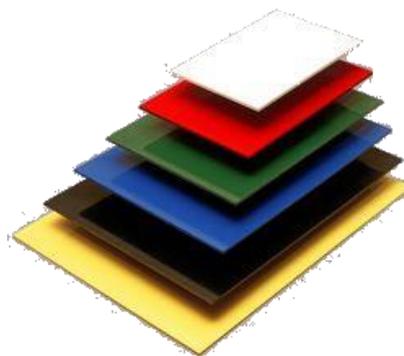
Référence	Désignation	UV	Visuel
RP100	Roue pivotante Ø100	1	
RP125	Roue pivotante Ø125	1	
RPF100	Roue pivotante avec frein Ø100	1	
RPF125	Roue pivotante avec frein Ø125	1	
RPP100	Roue pivotante Ø100 sur platine (visserie non fournie)	1	
RPP125	Roue pivotante Ø125 sur platine (visserie non fournie)	1	
RPPF100	Roue pivotante Ø100 sur platine avec frein (visserie non fournie)	1	
RPPF125	Roue pivotante Ø125 sur platine avec frein (visserie non fournie)	1	

Accessoires pour roues

Référence	Désignation	UV	Visuel
BFR	Bride fixe roue - (visserie fournie) Bride composée de 2 pièces	1	
PEDN	Platine embase droite noire	1	
PEGN	Platine embase gauche noire	1	

Les plans de travail

Différentes matières et épaisseurs de plan de travail sont disponibles en fonction de vos besoins



Matière	Epaisseur en mm	Couleur	Commentaires
PVC	20	Gris	Autres coloris sur demande
MDF	19 22 25	Brut	
MDF HYDRO	19 22 25	Brut	
STRATIFIE	28	Gris alu Blanc Chêne	Panneau de particules postformé, surface supérieur résistante aux rayures et aux chocs

Exemples de réalisations





La signalétique

Référence	Désignation	UV	Visuel
SMSLIB	Symbole de marquage sol ligne couleur bleu longueur 200 x 50 x épaisseur 350 µm	10	
SMSLIR	Symbole de marquage sol ligne couleur rouge longueur 200 x 50 x épaisseur 350 µm		
SMSLIJ	Symbole de marquage sol ligne couleur jaune longueur 200 x 50 x épaisseur 350 µm		
SMSLIV	Symbole de marquage sol ligne couleur vert longueur 200 x 50 x épaisseur 350 µm		
SMSLIBC	Symbole de marquage sol ligne couleur blanche longueur 200 x 50 x épaisseur 350 µm		
SMSLV	Symbole de marquage sol en L couleur vert 100 mm x 50 mm épaisseur 350 µm	10	
SMSLBC	Symbole de marquage sol en L couleur blanche 100 mm x 50 mm épaisseur 350 µm		
SMSLJ	Symbole de marquage sol en L couleur jaune 100 mm x 50 mm épaisseur 350 µm		
SMSLR	Symbole de marquage sol en L couleur rouge 100 mm x 50 mm épaisseur 350 µm		
SMSLB	Symbole de marquage sol en L couleur bleu 100 mm x 50 mm épaisseur 350 µm		
SMSTB	Symbole de marquage sol en T couleur bleu 150 mm x 50 mm épaisseur 350 µm	10	
SMSTR	Symbole de marquage sol en T couleur rouge 150 mm x 50 mm épaisseur 350 µm		
SMSTJ	Symbole de marquage sol en T couleur jaune 150 mm x 50 mm épaisseur 350 µm		
SMSTBC	Symbole de marquage sol en T couleur blanc 150 mm x 50 mm épaisseur 350 µm		
SMSPJ	Symbole de marquage sol PAS couleur jaune 280 mm x 84 mm épaisseur 350 µm	10	
RASB	Ruban adhésif standard bleu 50 mm x 33 m épaisseur 150 µm	6	
RASR	Ruban adhésif standard rouge 50 mm x 33 m épaisseur 150 µm		
RASJ	Ruban adhésif standard jaune 50 mm x 33 m épaisseur 150 µm		
RASV	Ruban adhésif standard vert 50 mm x 33 m épaisseur 150 µm		
RASBC	Ruban adhésif standard blanc 50 mm x 33 m épaisseur 150 µm		

Référence	Désignation	UV	Visuel
RASSJN	Ruban adhésif standard sécurité jaune/noir 50 mm x 33 m épaisseur 150 µm	6	
RASSRBC	Ruban adhésif standard sécurité rouge/blanc 50 mm x 33 m épaisseur 150 µm		

La signalétique personnalisée



Nous sommes en mesure de vous apporter des solutions de signalétiques personnalisées en fonction de vos besoins (pictogrammes d'interdictions ou d'obligations, logos, symboles...).
Pour cela contactez nous et nous nous ferons un plaisir de répondre à votre demande.

Exemples de réalisations

INTERDICTION



OPTI PROCESS CONSEIL

TEL : 06 37 24 42 88

OBLIGATION



OPTI PROCESS CONSEIL

TEL : 06 37 24 42 88

Tableaux



Référence	Désignation	UV	Commentaires
TAB450X600	Tableau blanc laqué gamme professionnelle classic 60 x 45 cm	1	<ul style="list-style-type: none"> - Effaçable à sec - Surface en acier laqué - Magnétique - Cadre en aluminium anodisé - Auget porte marqueurs
TAB600X900	Tableau blanc laqué gamme professionnelle classic 90 x 60 cm	1	
TAB900X1200	Tableau blanc laqué gamme professionnelle classic 120 x 90 cm	1	

Autres accessoires

Grace à nos partenaires, nous sommes en mesure de vous vous fournir d'autres accessoires tels que :

- Eléments de marquage, signalétique, stickers
- Système Andon
- Shadow board
- Boîtes et contenants

Nous répondrons à votre demande en fonction de vos besoins.

Mesure de la performance



Grâce à notre partenariat avec la société **TEEPTRAK**, nous sommes en mesure de vous proposer un ensemble de solutions à **prix concurrentiel** vous permettant de **suivre votre performance de n'importe où dans le monde** (y compris de votre propre atelier)!

TEEPTRAK utilise les capacités de calcul et de communication des **dernières technologies combinées au savoir de l'opérateur** pour **rassembler, consolider, visualiser et exporter l'information de production**.

Grâce à sa **facilité d'installation et d'utilisation**, TEEPTRAK est **compatible avec quasiment tout type d'équipement** et peut-être utilisé dans une multitude de situations différentes pour identifier et quantifier les origines des pertes de performance.

UN SYSTÈME DE MESURE DE LA PERFORMANCE EN TEMPS REEL QUI MÊLE L'IOT AU SAVOIR DE L'OPERATEUR

NOS 4 SYSTÈMES DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

PERFORMANCE MACHINE			Identifie et enregistre les origines de pertes de performance des équipements
RYTHME DES OPERATEURS			Accompagne l'opérateur dans l'identification des processus impactant son rythme de travail
QUALITE			Identifie et enregistre les pertes en qualité via les écarts des pièces bonnes et mauvaises
SUPERVISION			Affiche les informations clés de production sur des écrans géants d'atelier



LES AVANTAGES DE TEEPTRAK



FACILE A INSTALLER

L'implémentation de TEEPTRAK dans les usines peut être réalisée de façon externe via des capteurs connectés au module électronique de TEEPTRAK pour enregistrer les temps d'arrêts et de production. Sinon, le module TEEPTRAK peut être connecté directement à la machine en récupérant un signal électrique binaire.



COMPETITIVITE

Chaque système tout-en-un de TEEPTRAK inclue le Hardware (module, tablet, andons) et le Software (application tablette, accès site web) pour seulement 1500€. La licence s'élève à 172€ par an. Les mises-à-jours Software et le SAV sont gratuits.



HAUTE COMPATIBILITE

Grâce à son implémentation externe, TEEPTRAK est facile à installer sur des équipements anciens ou récents et peut ainsi satisfaire tous types d'industries. TEEPTRAK peut également compléter des systèmes d'information existants (ERP, MES...) pour superviser la performance en temps réel tout en maîtrisant les coûts.



GAIN DE TEMPS

Eliminez le reporting papier chronophage ! TEEPTRAK vous permet d'automatiser l'identification des pertes de performance et de visualiser l'information de production via des rapports et outils d'analyse intuitifs pour chaque équipement.



TOUJOURS DISPONIBLE

L'architecture TEEPTRAK a été conçue de telle manière que les utilisateurs visualisent et récupèrent leurs données de n'importe où dans le monde en temps réel. Ils peuvent aussi être alertés de toute déviation de production ou de performance sur leur smartphone.



SECURISE

TEEPTRAK stocke vos données encryptées sur son serveur sécurisé et peut créer des serveurs internes dans les usines pour satisfaire les problématiques de sécurité les plus exigeantes. L'architecture de TEEPTRAK est basée sur le langage Ruby-On-Rails pour minimiser les failles de sécurité.



FACILEMENT CONFIGURABLE

La configuration de TEEPTRAK est simple tout en permettant un niveau de customisation avancé. Les outils de visualisation des données sont également particulièrement intuitifs afin d'être réellement utilisés au quotidien par les équipes terrain.



EFFICACE

L'amélioration continue et les routines Lean doivent être appliquées de façon quotidienne. Améliorez la performance de vos équipements grâce à l'identification des origines de vos pertes de performance, visualisables intuitivement par équipement et période.



BASE SUR ANDROID

L'interface tablette de TEEPTRAK est une application Android garantissant des mises à jour rapides ainsi qu'un risque d'obsolescence faible.

NOTES

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET PRESTATIONS

1. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de prestations (ci-après les « CGP ») définissent les conditions de la conclusion et de l'exécution de toute prestation (ci-après les « prestations ») par **OPTI PROCESS CONSEIL** ci-après le « prestataire »), à la demande du client, en ce compris la fourniture de produits décrits dans l'offre.

Nonobstant toute stipulation contraire de ses conditions générales d'achat ou de tout autre document et après en avoir pris connaissance, le client reconnaît que son acceptation de la prestation emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

2. COMMANDE

Le prestataire établit une offre décrivant les prestations à réaliser (ci-après « l'offre »), sur la base des besoins exprimés par le client (ci-après le « Cahier des charges »).

A cet effet, le client s'engage à transmettre au prestataire par écrit l'ensemble de la documentation et des informations utiles à l'établissement de l'offre, dont le dossier technique, les plans, les études, la présence de tout produit ou déchet dangereux, contraintes sécuritaires ou tout autre document.

Sauf mention expresse contraire dans l'offre, cette dernière est valable trois mois à compter de son émission. La signature de l'offre ou la commande adressée par le client emporte acceptation de l'offre et des présentes CGP (ci-après la « Commande »).

3. EXECUTION

3.1 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Faire connaître par écrit les horaires de son établissement, son règlement intérieur et toutes conditions particulières d'accès sur site, et à donner accès à bref délai à son site d'intervention. Le client s'engage également à obtenir ou à donner toute autorisation nécessaire à la réalisation des prestations.
- Elaborer, si nécessaire, un plan de sécurité, de prévention et de secours.
- Etablir contradictoirement, notamment en cas de prestations de maintenance, un état initial du fonctionnement des installations et à l'issue des prestations, un état libératoire de toute responsabilité desdites installations.

Si en cours de réalisation des prestations, le client est sollicité par le prestataire pour donner son accord (validation d'étude préalable, bon de fabrication ...), il doit faire connaître sa réponse sous huitaine par écrit. A défaut de réponse, l'accord sera considéré comme acquis et sans réserve.

3.2 Délais

Les prestations sont réalisées dans les délais définis à l'offre.

Le cas échéant, le prestataire et le client arrêteront d'un commun accord un planning prévisionnel de réalisation des Prestations.

Il définira les différentes étapes et les réunions auxquelles un représentant habilité du client devra être présent.

Tout retard imputable au prestataire donnera lieu à l'application de pénalités libératoires définies à l'offre après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans le délai de huit (8) jours à compter de sa réception, dans la limite d'un montant de 5% du montant hors taxes de la commande.

Ces pénalités stipulées à titre de réparation sont exclusives de toute autre indemnisation et constituent le plafond de la réparation due au titre des préjudices causés par le retard. Tout retard non imputable au prestataire donnera lieu à une prolongation de délai d'autant. Le prestataire ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard, interruption ou suspension des prestations qui ne lui est pas imputable, et notamment pour tout retard, suspension ou interruption imputable au client, à tout prestataire ou fournisseur, à une modification de la commande.

Toute interruption des prestations à la demande du client pour un délai supérieur à 8 jours donnera lieu, dans le mois qui suit la demande du prestataire, au versement par le client du prix correspondant aux prestations et aux approvisionnements effectués, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le prestataire serait en droit de réclamer.

Toute interruption pour un délai supérieur à 3 mois donnera droit au prestataire de résilier la commande.

3.3 Modifications / Travaux Supplémentaires

Les prix et les délais indiqués dans l'offre s'entendent strictement pour une exécution conforme à l'offre, effectuée en jours ouvrés et dans les horaires normaux du prestataire, et n'engagent jamais le prestataire pour des travaux ou prestations supplémentaires.

Toute modification des prestations définies dans l'offre, qu'elle résulte d'un choix du client ou d'une réglementation nouvelle, doit faire l'objet d'un avenant écrit et préalable indiquant notamment son incidence sur les prix et les délais d'exécution initiaux.

4. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix définis à l'offre s'entendent hors taxes pour des installations conformes aux normes en vigueur au jour de la commande.

Lors de l'enregistrement de la demande de prestations, le client devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, selon la description incluse dans l'offre, le solde à 30 jours après réception de la prestation ou du matériel.

Aucune escompte ne sera appliqué en cas de paiement par avance.

Selon les lois et règlements en vigueur, en cas de retard de paiement, seront dus au créancier des pénalités de retard exigibles de plein droit au taux BCE appliqué à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, une indemnisation complémentaire pour frais de recouvrement engagés au-delà de l'indemnité forfaitaire »

En outre, le prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution de la commande et/ou de toute autre commande en cours d'exécution, après mise en demeure d'avoir à payer restée sans effet dans le délai de huit (8) jours.

5. TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES

Le transfert de propriété s'effectue après complet paiement du prix.

Le transfert des risques s'effectue au jour de l'achèvement de la prestation et au plus tard au jour de la mise en service des installations ou de la prise de possession par le client.

6. RECEPTION

La réception de la commande (ci-après la «réception») fera l'objet d'un bon de livraison établi contradictoirement avec ou sans réserves, au plus tard dans les quinze jours suivant la notification faite au client par le prestataire, de l'achèvement des prestations.

Par la dite notification, le prestataire invitera le client à procéder à la réception et lui communiquera une date à cet effet.

Passé un délai de quinze jours après cette date, et dans le silence du client, ce dernier sera réputé avoir réceptionné les prestations sans réserve à la date d'achèvement.

Le refus éventuel de la réception doit être motivé par écrit.

Il ne peut être justifié que par l'inachèvement des prestations ou de non- conformité substantielle avec la commande.

Si le client a formulé des réserves, une liste de ces réserves sera établie et jointe au procès-verbal de réception.

A compter de ce jour, le prestataire disposera d'un délai de 2 mois pour remédier aux réserves retenues.

A l'expiration de ce délai, le client constatera, le cas échéant, la levée de ces réserves par un procès-verbal.

Dans l'hypothèse où aucune procédure de réception ne serait mise en place, le client sera considéré comme ayant réceptionné la commande sans réserve à compter de la prise de possession de la dite Commande.

7. GARANTIE

La réception constituera le point de départ des garanties.

La garantie ne sera pas applicable en cas de mauvaise utilisation, de négligence ou de défaut d'entretien de la part du client ou en cas d'usure normale ou de force majeure telle que définie à l'article 13 des présentes.

8. RESPONSABILITE

A l'exception des cas de faute lourde, de dol ou de dommage corporel, le prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée que pour les dommages matériels directs, certains et prévisibles lors de la passation de la commande, et ce dans la limite du montant hors taxes de la commande.

Dans l'hypothèse où le dommage serait, en tout ou partie, causé par le vice ou la défectuosité d'un produit d'un fournisseur, le client s'engage à exercer tout recours directement auprès de ce dernier.

9. ASSURANCE

Le prestataire s'engage à souscrire et maintenir en vigueur auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable toute assurance appropriée lui permettant de couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité résultant de la commande.

10. CONFIDENTIALITE

Chaque partie reconnaît et convient que chacune et toutes les informations obtenues de l'autre partie ou de toute autre manière en rapport avec la commande, sous quelque forme que ce soit, sont des informations confidentielles.

Chaque partie s'engage, pendant cinq ans après la réception de la commande, à ne pas autoriser la duplication, l'utilisation ou la divulgation d'une de ces informations confidentielles en faveur de toute personne autre que ses salariés qui doivent en disposer pour l'exécution de la commande, sauf autorisation écrite préalable de l'autre partie.

Chaque partie s'engage à faire respecter les présentes dispositions par ses préposés ou prestataires éventuels.

En revanche, il est expressément convenu et accepté que le prestataire pourra se prévaloir globalement du marché réalisé pour le client, à titre de simple référence commerciale.

11. NON SOLLICITATION DE PERSONNEL

Pendant toute la durée de la Prestation et douze (12) mois à compter de sa réception, le client s'interdit, directement ou indirectement, d'embaucher tout collaborateur du prestataire ou de faire la moindre démarche en ce sens, sans son accord préalable écrit.

En cas de non respect de cet engagement, le client sera tenu à titre de dédommagement de verser immédiatement au prestataire une somme forfaitaire égale aux salaires mensuels bruts que le collaborateur aura perçu dans les douze (12) mois précédent son départ. La présente clause vaudra, quelle que soit la spécialisation du collaborateur en cause.

12. RESILIATION ANTICIPEE

L'une ou l'autre des parties pourra résilier tout ou partie de la commande en cas de manquement grave ou répété par l'autre partie à l'une de ses obligations contractuelles, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le délai de trente (30) jours, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'elle pourrait lui réclamer.

En cas de résiliation anticipée à la demande du client pour l'une des causes visés ci-dessus, le montant des dommages et intérêts qui lui seraient dus par le Prestataire ne pourra pas excéder celui de la commande

13. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de leurs obligations contractuelles, lorsque celles-ci sont le fait d'un cas de force majeure, entendu comme tout évènement de quelque nature qu'il soit, échappant au contrôle des parties et de nature à rendre impossible ou exorbitante l'exécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles et notamment tout cas de guerre, grèves, fermeture provisoire d'entreprise, émeutes, catastrophes naturelles, épidémie, pandémie, vol, incendie, dégradations volontaires, entraves au déplacement, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique, informatique ou du réseau d'eau.

La partie faisant l'objet d'un cas de force majeure en informera dans les plus brefs délais l'autre partie et s'engage à prendre les mesures propres à en pallier les conséquences.

Dans l'hypothèse où l'exécution d'une prestation serait suspendue pendant plus de trois (3) mois, chacune des Parties pourra résilier la commande moyennant un préavis de quinze (15) jours adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, sans qu'aucune indemnité ne puisse être mise à sa charge par l'autre Partie, sous réserve de payer le prix des prestations réalisées.

14. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

La Commande est soumise au droit français. En cas de différends, litiges ou contestations relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la Commande pour quelque cause que ce soit, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le Tribunal de Commerce d'AMIENS sera exclusivement compétent pour connaître dudit litige quand bien même il y aurait recours en garantie ou pluralité de défendeurs.

OPTI PROCESS CONSEIL

Votre partenaire dans l'optimisation de vos performances

Nous contacter

OPTI PROCESS CONSEIL
115 RUE JULES GUESDE
80390 FRESSENEVILLE
Téléphone : 06 37 24 42 88
E-mail : dhonore.opc@gmail.com
Ou
d.honore@optiprocessconseil.fr
www.optiprocessconseil.fr

